

# LA LÉGALISATION DU CANNABIS : OÙ EN SOMMES-NOUS?

---

Présenté par :

Lois Alexanian, M.A., psychologue clinicienne

Alexandra Fortin, M.A., criminologue et psychothérapeute



MAISON FRATERNITÉ  
Services aux jeunes et familles

# Plan de l'atelier

- Maison Fraternité : nos services
- Le cannabis : qu'est-ce que c'est?
- Loi fédérale (Canada)
  - Quantités et produits
  - Jeunes vs adultes
  - Conduite avec facultés affaiblies
- Loi provinciale (Ontario)
- Cannabis thérapeutique
- Cannabis et risques : les jeunes
- Quelques pistes de réflexion

# Nos services

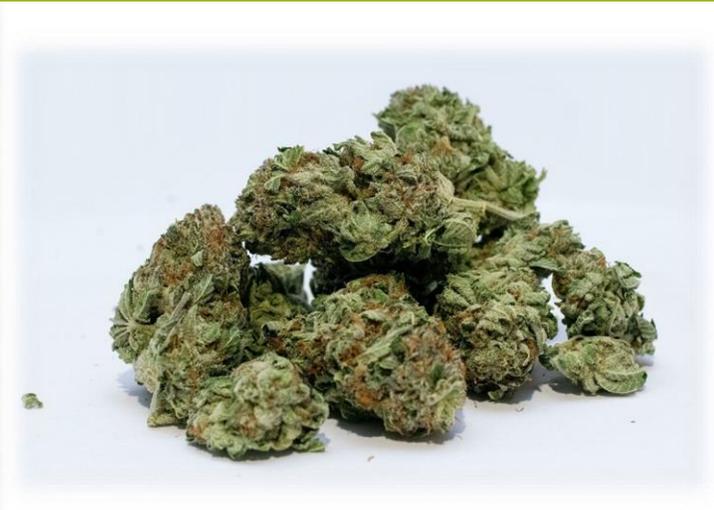
- **Jeunes (12 à 22 ans)**

- Prévention en milieu scolaire (4<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année)
- Psychothérapeute en milieu scolaire (Évaluation + dépistage santé mentale)
- Suivi thérapeutique individuel
- Programme en cyberdépendance
- Programme de jour
- Programme résidentiel

- **Parents**

- Ateliers de prévention
- Évaluation familiale ou parentale
- Counseling parental
- Groupe de parents
- Thérapie familiale

- **Formations et ateliers**



**Qu'est-ce  
que  
le cannabis?**



# Mise en contexte

- **Jeunes référés aux services en milieu scolaire**
  - Entre 92% et 97% consomment le cannabis
- **Sondage sur la consommation de drogues et la santé des élèves de l'Ontario 2017**
  - 10<sup>e</sup> année: 1 élève sur 5
  - 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année: 1 élève sur 3
- **Enquête de Statistiques Canada: janvier à mars 2018**
  - 1/7 a consommé (15 ans et +)
    - 56% des consommateurs : usage quotidien ou hebdomadaire
  - 1/4 a consommé (15 à 35 ans)



# Loi fédérale (Canada)

- Loi C45 : 17 octobre 2018
- Ce qui est légal : Cannabis frais, séché, huile, graines et plante
- Ce qui s'en vient (automne 2019) : produits comestibles (*edibles*)



Combien de cannabis un adulte a-t-il  
le droit de posséder?



30 grammes de cannabis séché

30 graines de plant  
de cannabis



150 g  
de cannabis frais



450 g de produits  
comestibles



2,1 kg  
de produits liquides



7,5 g de concentré



**30 grammes**  
de cannabis séché,  
c'est ...?



# Si un adulte donne du cannabis à un mineur, que risque-t-il?

- Jusqu'à 14 ans d'emprisonnement pour :
  - Donner ou vendre à un mineur
  - Se servir d'un mineur pour un infraction liée au cannabis



Hausse de la sévérité des peines maximales pour délits incluant des mineurs

## Et s'il était résident permanent...?

« Un résident permanent (incluant une personne parrainée) qui commet une infraction liée au cannabis au Canada ou à l'étranger risque :

- de perdre son statut d'immigration et d'être expulsé du Canada (interdiction de territoire),
- de ne pas pouvoir faire appel d'une décision prise par Immigration Canada sur son dossier d'immigration »

# Cannabis et conduite avec facultés affaiblies

- **Jeunes** : tolérance « 0 »
  - 21 ans et moins
  - G1, G2, M1, M2
- **Adultes** :
  - Entre 2 et 5 ng : max 1000\$
  - 5 ng et plus : max 10 ans d'emprisonnement\*



\* Changement dans la loi C-46 (décembre 2018)

# Loi provinciale (Ontario)

- Âge minimal fixé à 19 ans
- Consommation interdite, entre autres, à moins de 20 mètres des écoles
- Vente en ligne
- Vente par le secteur privé à partir du **1<sup>er</sup> avril 2019**
  - 25 magasins licenciés dans l'Ontario
  - 3 à Ottawa :
    - Wellington (Westboro)
    - Bank (Centre ville)
    - York (marché By)

# Cannabis thérapeutique

- Prescription médicale nécessaire
- Différents produits accessibles :
  - séché (à fumer), moulu (à boire), vaporisateur, huile, capsules, crème
- THC vs CBD
  - (tétrahydrocannabinol vs cannabidiol)



# Cannabis et jeunes : les risques

- Santé physique
  - Fonctionnement du cerveau
- Performance
  - Amotivation
  - Difficulté de concentration
  - Mémoire
- Santé mentale
  - Troubles de l'humeur
    - Risque suicidaire
  - Troubles psychotiques
  - Troubles anxieux
  - Trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH)



# Pistes de réflexion

- **Perception depuis la légalisation du cannabis**
  - Comparaisons avec l'alcool et le tabac
  - Confirmation de certaines croyances populaires
  - Amélioration du statut en société
  - Banalisation des risques
- **Les enjeux en milieu scolaire**
  - Politiques et procédures claires
    - La légalisation n'a pas légitimé la consommation des mineurs!
  - Information, sensibilisation, éducation
    - Des élèves
    - Du personnel

# Ressources

- Maison Fraternité : 613-562-1415, poste 3; [rjeunes@maisonfraternite.ca](mailto:rjeunes@maisonfraternite.ca)
- Loi sur le cannabis : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-24.5/>
- Dispositions légales au Canada : <https://www.canada.ca/fr/services/sante/campagnes/cannabis.html>
- Dispositions légales en Ontario : <https://www.ontario.ca/fr/page/cannabis>
- Effets du cannabis sur la santé : <https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/documents/services/campaigns/27-16-1808-Factsheet-Health-Effects-fra-web.pdf>
- Grant, C. « Les faits en éducation: Cannabis: quels risques pour les jeunes » : [https://www.edcan.ca/wp-content/uploads/EdCAN-NET\\_FACTS-ON-ED\\_CANNABISSTUDENT-RISK\\_FR\\_v1.pdf](https://www.edcan.ca/wp-content/uploads/EdCAN-NET_FACTS-ON-ED_CANNABISSTUDENT-RISK_FR_v1.pdf)
- CAMH. « Sondage sur la consommation de drogues et la santé des élèves de l'Ontario » : <https://www.camh.ca/en/science-and-research/institutes-and-centres/institute-for-mental-health-policy-research/ontario-student-drug-use-and-health-survey---osduhs>